

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 7 JUIN 2018**

**Compte-rendu affiché le : 8 juin 2018**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 juin 2018**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2018**

**N° 18-04-09**

**OBJET :**  
**Déclassement du domaine public d'un talus Montée de Faroujat – Cession à M. LECARBOULEC et Mme YAFAROV**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TALUS MONTEE DE FAROUJAT –  
CESSION A M. LE CARBOULEC ET MME YAFAROV**

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose que Monsieur LE CARBOULEC et Madame YAFAROV, propriétaires de la parcelle cadastrée section BC n° 128 sur la commune de Saint-Galmier, ont sollicité Saint-Etienne Métropole pour l'acquisition du talus situé Montée de Faroujat, le long de leur propriété, afin d'y réaliser un aménagement (débroussaillage, mise en œuvre d'un système d'écoulement d'eau,...).

Ce talus d'une superficie de 206 m<sup>2</sup> appartenait au domaine public métropolitain. N'étant pas indispensable au fonctionnement de la Montée de Faroujat, ouverte à la circulation publique, Saint-Etienne Métropole a prononcé la désaffectation de cette emprise conditionnant sa sortie du domaine public en vue de permettre sa cession par la commune.

Un document d'arpentage n° 161222 a été réalisé par Monsieur LIGOUT, géomètre-expert. La parcelle détachée de la voie qui serait cadastrée BC 146 d'une superficie de 206 m<sup>2</sup> deviendrait propriété de Monsieur LE CARBOULEC et Madame YAFAROV.

Avant de procéder à la cession, il est nécessaire que la Commune procède au déclassement de la parcelle de terrain correspondant à la future parcelle BC 146.

Les services de France Domaine consultés ont estimé, par avis en date du 12 janvier 2017 réactualisé en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, la valeur vénale de ce terrain à 9 € le m<sup>2</sup>. Considérant qu'après cession, les coûts d'entretien et les dommages potentiels qui pourront résulter de l'exploitation du talus relèveront de la responsabilité exclusive des acquéreurs, il vous est proposé de le céder à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLASSE** la parcelle de terrain d'une superficie de 206 m<sup>2</sup> du domaine public.
- **APPROUVE** la cession à titre gratuit de cette parcelle BC146, d'une superficie de 206 m<sup>2</sup>, à Monsieur LE CARBOULEC et Madame YAFAROV.
- **DIT** que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et les frais de notaires à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 juin 2018.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018